

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE DE FORMATION

CARROSSIER – REPARATEUR :
ASPECTS SPECIFIQUES DE GESTION INFORMATISEE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 27 40 25 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 août 2002
sur avis conforme de la Commission de concertation

CARROSSIER – REPARATEUR : ASPECTS SPECIFIQUES DE GESTION INFORMATISEE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des méthodes de travail et de réflexion pour :

- ◆ formuler un diagnostic approprié (observation, analyse, raisonnement déductif, esprit de synthèse, ..) ;
- ◆ développer des compétences dans la recherche d'informations dans des domaines tels que la législation spécifique à l'exercice de la profession, l'environnement socio-économique et professionnel ;
- ◆ utiliser les ressources de bases de données professionnelles pour la réalisation de devis informatisés.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités :

pour les compétences pratiques

- ◆ assurer l'entretien de premier niveau des différents outillages et appareils généralement utilisés par le préparateur peintre et l'aide – tôlier ;
- ◆ utiliser, pour chaque opération, les moyens de protection adéquats ;
- ◆ mettre en œuvre les consignes de sécurité appropriées ;
- ◆ *comme préparateur peintre*, appliquer correctement les différents modes opératoires permettant de présenter une surface en cabine de peinture : lavage, dégraissage, ponçage, jointures, étanchéité, application des enduits ;
- ◆ *comme aide-tôlier*, réparer des dégâts mineurs aux véhicules :
 - ◆ placer de nouveaux ensembles de carrosserie ;
 - ◆ effectuer des travaux simples de soudage sur tôle d'épaisseurs rencontrées dans la profession ;
 - ◆ déposer, reposer et ajuster divers matériaux d'isolation et acoustique ;

- ◆ déposer, reposer et régler les éléments électriques et accessoires simples ;

pour les compétences technologiques et de communication,

- ◆ reformuler le contenu essentiel d'un message simple, plus précisément :
 - ◆ répondre à des questions de compréhension pour retrouver des informations explicites sur des étiquettes de produits, dans des fiches techniques relatives aux travaux du préparateur – peintre et de l'aide-tôlier ;
 - ◆ s'exprimer oralement : produire des énoncés variés au message simple mais clair ;
 - ◆ identifier le but du message :
 - ◆ donner des consignes (par exemple : mode d'emploi, mode opératoire simple pour une activité connue,) ;
 - ◆ donner des informations sur une personne, sur le fonctionnement d'un appareil courant (toute situation similaire) ;
 - ◆ solliciter des informations de la part de celui à qui il est destiné ;

dans un document contenant des illustrations de type technique (images, schémas, ..), des unités de mesures courantes, des symboles mathématiques :

- ◆ identifier le type d'information contenue dans les illustrations (localisation, logique de montage, symbole de sécurité, ...) et en reformuler le sens en utilisant le vocabulaire technique adéquat et en s'exprimant d'une manière claire et précise ;
- ◆ mettre en œuvre des techniques de lecture adaptées pour :
 - ◆ repérer des informations essentielles d'un niveau technique connu ou d'un niveau de langue courante ;
 - ◆ reformuler par écrit un mode opératoire connu et les liens logiques entre les différentes opérations ;

en résolution de problèmes d'arithmétique et de géométrie plane,

- ◆ identifier les données du problème (différencier les informations et l'objet du questionnement) ;
- ◆ calculer :
 - ◆ opérer sur les nombres naturels et les décimaux positifs limités (addition, soustraction, multiplication, division, pourcentage) ;
 - ◆ convertir des unités usuelles (longueur, surface, volume et masse) ;
 - ◆ déterminer les proportions d'un mélange de produits connus.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu :

Pour les compétences pratiques et technologiques

Attestation de réussite des unités suivantes :

PREPARATEUR – PEINTRE - E.S.I.T. code : 27 40 01 U11D1

et

CARROSSERIE : AIDE-TOLIER - E.S.I.T. code 27 40 02 U11D1

et, pour les compétences de communication, d'arithmétique et de géométrie plane

Attestation de réussite d'une formation de base en français et en mathématiques ;

ou

C.2.D. (à défaut, C.E.S.I.)

ou

Diplôme, brevet ou certificat de l'enseignement secondaire inférieur technique ou professionnel de plein exercice ou de promotion sociale.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Organisation et législation professionnelle du carrossier	CT	B	16
Laboratoire d'informatique appliquée à la carrosserie	CT	S	48
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

4.1. en organisation et législation professionnelle du carrossier

- ♦ d'identifier les principes généraux de l'organisation de la profession, notamment la gestion d'un atelier de réparation de carrosserie :

pour l'organisation générale de la profession,

face à des personnes ressources issues des organisations professionnelles, du monde socio-économique, des organisations en partenariat avec la profession (assureurs, experts automobiles, constructeurs, Chambre des Métiers et négoce, organismes d'aide et de développement de la profession, ...),

ou en consultant des documents professionnels

- ♦ expliquer globalement les contraintes à respecter pour la responsabilité du carrossier – réparateur en matière :
d'environnement :
 - ♦ législation relative à la gestion des déchets, liquides et solides (normes ,organismes de récupération des déchets, ...),
 - ♦ normes spécifiques aux entreprises de réparation en carrosserie (bruit, stationnement des véhicules),
 - ♦ organismes d'habilitation lors de l'installation,
 - ♦ organisation de la police de l'environnement (peines encourues, niveau de pouvoir : régional, communal) ;
- ♦ de rechercher des informations sur l'organisation du secteur :
 - ♦ les grandes entreprises automobiles,
 - ♦ les organisations professionnelles, commissions paritaires, ...,
 - ♦ le type d'entreprises, leur importance, leur localisation, ... ;
- ♦ d'expliquer le rôle et les responsabilités du carrossier-réparateur comme responsable d'une entreprise en terme :
 - ♦ d'organisation générale des services (accueil clientèle, négociation avec les fournisseurs et les partenaires de l'entreprise, gestion des équipes de travail, organisation des départements de réparation, de l'organisation des différents travaux administratifs),
 - ♦ du choix du matériel de réparation et de l'outillage,
 - ♦ de l'organisation de la sécurité et de l'hygiène et du respect de l'environnement,
 - ♦ de l'évolution de son entreprise (recrutement de personnel, fiabilité du système de gestion, utilisation des nouvelles technologies, ...)

- ◆ et d'utiliser à bon escient ces informations pour présenter un dossier d'ouverture ou de reprise d'un atelier de carrosserie comprenant :
 - ◆ les diverses démarches à effectuer,
 - ◆ les principes de base :
 - ◆ de choix d'un site (législation de l'environnement) de locaux appropriés (type de construction, systèmes d'évacuation des déchets, parcage des véhicules, ...),
 - ◆ d'un plan d'investissement, y compris les solutions bancaires,
 - ◆ d'un plan de gestion des stocks pour des produits courants,
 - ◆ d'une stratégie commerciale,
 - ◆ les choix opérés en matière d'assurance,
- ◆ d'identifier :
 - ◆ les éléments essentiels d'un devis,
 - ◆ les obligations qui en découlent sur le plan de la responsabilité et de la négociation commerciale ;

à partir d'exercices de simulation portant sur la prise en charge d'un chantier de réparation (peinture, tôlerie)

- ◆ de planifier les activités de réparation pour un véhicule donné ;
- ◆ de communiquer à une équipe de travail :
 - ◆ l'ordre de réparation,
 - ◆ les critères qualité à respecter,
 - ◆ les documents administratifs de suivi,
 - ◆ les modes de contrôle qu'il mettra en œuvre pour s'assurer de la qualité du travail ;

4.2. en laboratoire d'informatique appliquée à la carrosserie

après avoir identifié le nom et le mode de classification des symboles et des éléments de carrosserie,

en utilisant les ressources d'une banque de données professionnelle type INFORMEX , le système d'exploitation et d'applications logicielles étant configurés,

- ◆ d'établir un devis pour une réparation complète (tôlerie et peinture) :
 - ◆ utiliser les ressources d'un logiciel dédié à la gestion d'une entreprise de carrosserie :
 - ◆ appliquer des techniques d'encodage (passer de la fiche ou du formulaire à l'encodage informatique) :
 - ◆ nommer, catégoriser, classifier et chiffrer :
 - ◆ les différents éléments constitutifs d'un ensemble carrossé ,
 - ◆ les différentes pièces utilisées dans le cadre d'une réparation ;
 - ◆ lister ces différents éléments et les encoder ;
 - ◆ encoder des références, des quantités et vérifier la conformité de l'encodage;
 - ◆ vérifier le montant de la réparation ;
 - ◆ imprimer et sauvegarder un devis pour un véhicule ciblé ;
 - ◆ d'expliquer l'apport de l'utilisation d'une banque de données dans la gestion des travaux de réparation en carrosserie, notamment :
 - ◆ la planification, l'ordre des travaux de réparation, y compris l'ordonnancement des diverses opérations,

- ◆ les critères qualité à respecter,
- ◆ le contrôle de la conformité des pièces,
- ◆ l'aide à la négociation avec les partenaires de l'entreprise les assureurs, les experts, ...
- ◆ d'utiliser les fonctions de base d'une configuration informatique pour :
 - ◆ lire des informations sur différents supports (CDrom, disque externe –ZIP- ou intranet, ...) ;
 - ◆ télécharger des documents techniques ;
 - ◆ imprimer et sauvegarder les informations recueillies pour un véhicule donné ;

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable :

- ◆ de réaliser un devis complet pour un véhicule donné en exploitant d'une manière appropriée les ressources d'une base de données professionnelles et/ou d'un logiciel spécifique ;
- ◆ d'établir la planification des activités de réparation en tenant compte de ce devis, y compris la commande éventuelle de produits et de pièces ;
- ◆ d'utiliser l'outil informatique pour rechercher des documents de référence et professionnels ;
- ◆ de rédiger les documents administratifs de suivi et de contrôle des différentes phases de la réparation, y compris la gestion des problèmes environnementaux spécifiques à la profession.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la précision des méthodes d'encodage,
- ◆ des choix opérés en matière d'organisation et de planification,
- ◆ du niveau de prise en compte des problèmes de gestion de l'environnement,
- ◆ de sa capacité à communiquer avec précision : utilisation correcte des termes techniques, en situation orale ou écrite.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience actualisée dans l'exercice de la profession de carrossier-réparateur ou de responsable dans une entreprise de carrosserie.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune remarque particulière.